

A2G DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 €
Siège social : 980 Avenue de la 2^{ème} Division Blindée
30133 LES ANGLES
Société en cours de constitution

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUILLET 2025

Nomination du premier Gérant

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux juillet, au siège social, sis 980 Avenue de la 2^{ème} Division Blindée, 30133 LES ANGLES.

Monsieur Geoffrey AMBLARD,
demeurant 14A Chemin de l'Estel, 30210 CASTILLON DU GARD,

Propriétaire de la totalité des 8.000 parts d'un euro chacune composant le capital social de la Société A2G DIFFUSION,

Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Une société à responsabilité limitée à associé unique a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée du 22 juillet 2025 signé à Les Angles, qui sera publié en même temps que le présent acte.

Le premier Gérant n'ayant pas été nommé dans les statuts, il appartient à l'associé unique de procéder à sa désignation.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A LA NOMINATION DU PREMIER GERANT

Nomme :

- **Monsieur Geoffrey AMBLARD,**
demeurant 14A Chemin de l'Estel, 30210 CASTILLON DU GARD,

aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Le Gérant disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Il exercera ses fonctions avec les pouvoirs et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

Monsieur Geoffrey AMBLARD accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La rémunération de la gérance sera fixée ultérieurement.

La gérance a droit au remboursement de frais engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentations des justificatifs.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Monsieur Geoffrey AMBLARD
Associé unique

Signé par Geoffrey AMBLARD
Le 31/07/2025

ID: tx_d4qqkGeEDObL

Signed with
Universign
